

COMPTE RENDU

CONSEIL D'ORIENTATION DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT

SÉANCE DU 10/01/2020

Le Conseil d'Orientation (CO) s'est réuni le 10 janvier 2020 à 18h30 à l'E-LAB de Coulommiers.

Présents :

MME BRISSET CAROLINE, NUYTENS ANNE MARIE, RICHARD MARIE, BUISSON JANE, PERSOZ MARTINE,
MM. DEHAN GERHART, DOERLER PIERRE, RENAUD JEAN-LUC, CHENUT MATHIEU, KRAMER DANIEL.

Absents excusés :

MMES CHARLIER JOELLE, HENO MAELYNE, RAVET ANNE MARIE,
MM. BOSDURE DOMINIQUE, BOWLES CHARLES, DRIOT GERARD, DUCHAUCHOY JEAN-CLAUDE.

Absent :

M. PIERRETTE XAVIER.

Présents non votant :

MME LANDRIEUX, M TAILLEUR GUY.

Ouverture de la séance.

MME MARIE RICHARD remercie les participants.

M. MATHIEU CHENUT est désigné secrétaire de séance.

M. GERHART DEHAN rappelle l'ordre du jour et propose de commencer par les actions de communications de 2019.

1. Actions de communications depuis l'assemblée générale de mai 2019.

M.GERHART DEHAN et les co-référents remercient les membres du Conseil d'Orientation et du CLD qui ont participé bénévolement aux actions.

- Compte-rendu du CO du 11 juillet 2019 : non diffusé sur le site internet : diffusion restreinte aux seuls membres du CO et MM. COQUIN et JAUNAUX.
- Invitations faites aux membres du CLD à participer aux apéritifs donnés à Coulommiers et La Ferté sous Jouarre lors de la visite des rapporteurs du 16 au 18 octobre 2019.
- Création et diffusion de la lettre d'information n°5 le 19 octobre 2019 par mail aux membres du CLD et par insertion sur le site du Parc Naturel Régional (PNR).
- Participation du CLD aux journées de l'artisanat d'art de Crécy La Chapelle les 12 et 13 octobre 2019 : mini stand avec présence de volontaires et diffusion de de type de dépliants et recueil de candidats nouveaux ; mise en ligne d'un rappel sur le site du PNR et les comptes sociaux du CLD.
- Invitation à découvrir la librairie éphémère de coulommiers (du 21 novembre 2019 au 5 janvier 2020) envoyée à tous les membres du CLD + posts sur les réseaux sociaux + article en ligne sur

le site du PNR ; mini stand avec dépôt de dépliants et affichettes réalisées à notre demande et prises en charges par le SMEP. Une indication : la librairie éphémère a accueilli près de 23 000 visiteurs.

- Diffusion le 24 décembre 2019 à tous les membres du CO de la réponse du Président du SMEP sur les suites de la visite du CNPN/FPNR (composition de la délégation).
- Vœux du CO adressés le 4 janvier 2020 par mail à tous les membres du CLD avec information sur l'échange avec le président du SMEP.

Les actions de communications sur le terrain ont permis de recueillir depuis mai 2019 :

- 8 adhésions nouvelles au CLD
- 9 personnes désireuses de recevoir des informations.

2. Validation des nouveaux membres du CLD.

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du CLD, il est proposé l'adhésion au CLD :

- MME VINCENT MARYSE – CRECY LA CHAPELLE

Adhésion à l'unanimité

- M. MOUILLERON ANDRE – SAINT LEGER

Adhésion à l'unanimité

- M. TAURY PHILIPPE – SAINT AULDE

Adhésion à l'unanimité

- MME BERTHOUD CLAUDINE – BEAUTHEIL- SAINTS

Adhésion : 9 pour, 1 contre, 0 abstention.

- M REGNIER CHRISTIAN – VERDELOT

Adhésion à l'unanimité.

3. Propositions d'actions pour 2020 (en lien avec le Comité de Promotion)

- Foires aux fromages de Coulommiers du 03 au 06 avril
- Parole de plantes du 09 au 10 mai à la Ferté Gaucher.
- Festivert le 24 mai à Saint Cyr sur Morin.
- Foire paysanne de la Ferté sous Jouarre
- MME CAROLINE BRISSET informe les membres du CO d'une future animation de l'association R.E.N.A.R.D. et propose d'y associer éventuellement le CLD.
MME JANE BUISSON et M. JEAN LUC RENAUD rappellent les objectifs et les actions de l'association.
- MME CAROLINE BRISSET contactera l'association
- Communication aux candidats aux élections municipales.

MME MARIE RICHARD propose de communiquer aux candidats aux prochaines municipales un courrier, un manifeste afin qu'ils se prononcent et, si possible, qu'ils s'impliquent sur la création du PNR.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le courrier sera rédigé et communiqué aux membres du CO pour validation préalable avant diffusion.

4. Réunion du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)

MME MARIE RICHARD rappelle la grande mobilisation du CLD lors de la visite des rapporteurs. Les interventions des membres du CLD et son rôle ont été appréciés ainsi que sa contribution à la rédaction du document réactualisé postérieurement à celle-ci.

MME MARIE RICHARD et M. JEAN-LUC RENAUD exposent le caractère technique de la prochaine réunion CNPN et l'importance d'avoir un membre du CO présent.

Face à l'impossibilité initiale avancée par le Président du SMEP d'intégrer un membre du CO, issu du CLD, un avis du CO est proposé afin de conforter l'évolution en cours, en vue d'une issue positive.

Après lecture et discussion, l'avis est soumis au vote :

L'avis est adopté l'unanimité.

L'avis sera adressé au président du SMEP et mis en copie aux membres du bureau du SMEP.

En cas de refus d'un représentant du CO devant le CNPN, le CO se réserve le droit d'une démarche directe auprès du CNPN.

5. Désignation du représentant du CO à la réunion CNPN

Les membres du CO proposent la candidature de M. JEAN-LUC RENAUD.

La candidature est soumise au vote :

M. JEAN-LUC RENAUD est élu à l'unanimité.

6. Renouvellement du mandat CLD/CO

Suite à l'assemblée générale du 17 mai 2019, les mandats du CLD et du CO ont été prolongés jusqu'en avril 2020. Suite aux élections municipales et aux renouvellements du SMEP, il sera nécessaire de lancer un nouvel appel à adhésion au CLD et un appel à candidature au CO.

7. Divers

M. JEAN-LUC RENAUD informe les membres de la création de conseils de développement dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération après les élections municipales.

La séance est close à 20h15.

Les membres se réunissent autour d'une galette et d'un verre de l'amitié.

AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION

Adopté à l'unanimité, à Coulommiers le 10 janvier 2020

Le Conseil d'Orientation souhaite vivement que le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) à l'issue de sa réunion du 28 janvier apporte un avis favorable au projet de PNR Brie et deux Morin.

A cet égard, le Conseil d'orientation souligne que la présence d'un représentant du Conseil Local de Développement (CLD) dans la délégation qui défendra le dossier est un atout.

En effet, le mode de fonctionnement original du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Projet de Parc Naturel Régional Brie 2 Morin (SMEP) a su intégrer le CLD aux différentes étapes d'élaboration du projet. Les représentants de la Fédération des Parcs et du Conseil de l'Environnement ont explicitement apprécié cette coopération lors de la visite du territoire en Octobre dernier. Il serait dommage de ne pas donner à voir au CNPN dans cette phase finale une présence active du CLD.

Le Conseil d'Orientation fait donc siens les termes de la lettre du 23 Décembre 2019 des référents et du chargé de la communication et du Comité de promotion, demandant à M. le Président du (SMEP) à pouvoir participer à la délégation du territoire invitée à la réunion du CNPN.

Une première réponse de M. le Président du SMEP du 3 janvier 2020 indiquant qu'il n'était pas possible d'intégrer le CLD dans la délégation avait, en effet, suscité une forte déception et incompréhension et chez certains un questionnement légitime sur l'opportunité de poursuivre une démarche dès lors qu'elle s'écarte de l'esprit du règlement intérieur du CLD et qui devait se fonder sur un partenariat respecté.

Dans ce contexte, le Conseil d'Orientation apprécie l'initiative prise par M. le Président du SMEP et qui nous a été rapportée par son secrétariat, de demander le 8 janvier par l'entremise de Madame la Sous-Préfète de Provins une place supplémentaire pour le CLD au sein de la délégation.

Le Conseil d'Orientation observe que cet épisode ne serait pas advenu si, dès le départ, la présence du CLD, organe de dialogue territorial et instance participative de concertation et de propositions avait été actée comme un élément structurant et représentatif de la démarche de co-construction.

Le Conseil d'Orientation souligne que pour l'avenir, garantir au CLD de façon pérenne une place respectueuse de son engagement constitue un enjeu de la réussite de la démarche et en particulier de la rédaction de la charte qui doit être un temps fort d'élaboration collective.

Confiance et crédibilité ne peuvent que renforcer le rôle mobilisateur nécessaire pour faire avancer en lien avec la population locale cette belle opportunité qu'est le projet de Parc Naturel Brie deux Morin.

C'est cette dynamique et cet état d'esprit fondés sur le volontariat et un projet de territoire défini de manière partenariale qu'appelaient d'ailleurs de ses vœux le Conseil économique, social et environnemental (CESER) dans son avis rendu le 16 octobre 2018 et qu'il souhaitait voir amplifier pour permettre aux PNR d'assurer encore mieux leurs missions et d'optimiser leur développement.

